



## RÉSUMÉ DE L'APRÈS-MIDI DU 14 NOVEMBRE 2018

### **GESTION DES EAUX PLUVIALES 2019-2023**

- Depuis 2015, Gatineau a inclus un cahier « Gestion des eaux de ruissellement » qui exige des concepteurs :
  - Une majoration de l'intensité de pluie de 20 % pour le système mineur (période de retour de 2 à 10 ans);
  - Une majoration de l'intensité de pluie de 10 % pour le système majeur (période de retour de 25 à 10 ans);
  - Le ministère de l'Environnement et de la lutte aux changements climatiques recommande, depuis mars 2017, 18 % de majoration à partir d'une période de retour de 2 ans.
- À Gatineau, il existe 201 bassins versants.
- Il est recommandé d'élaborer un plan d'action pour la gestion des eaux pluviales afin, entre autres :
  - D'analyser les conséquences des pluies diluviennes sur le réseau d'égout pseudo domestique (programme de débranchement au réseau);
  - De revoir le programme de reprofilage des fossés;
  - De revoir la responsabilité pour l'entretien des fossés.
- Investissements recommandés :
  - 2019 : 3,3 M\$;
  - 2020 : 4,4 M\$;
  - 2021 : 3,8 M\$;
  - 2022 : 6,6 M\$;
  - 2023 : 6,0 M\$;
  - Total : 24,1 M\$.

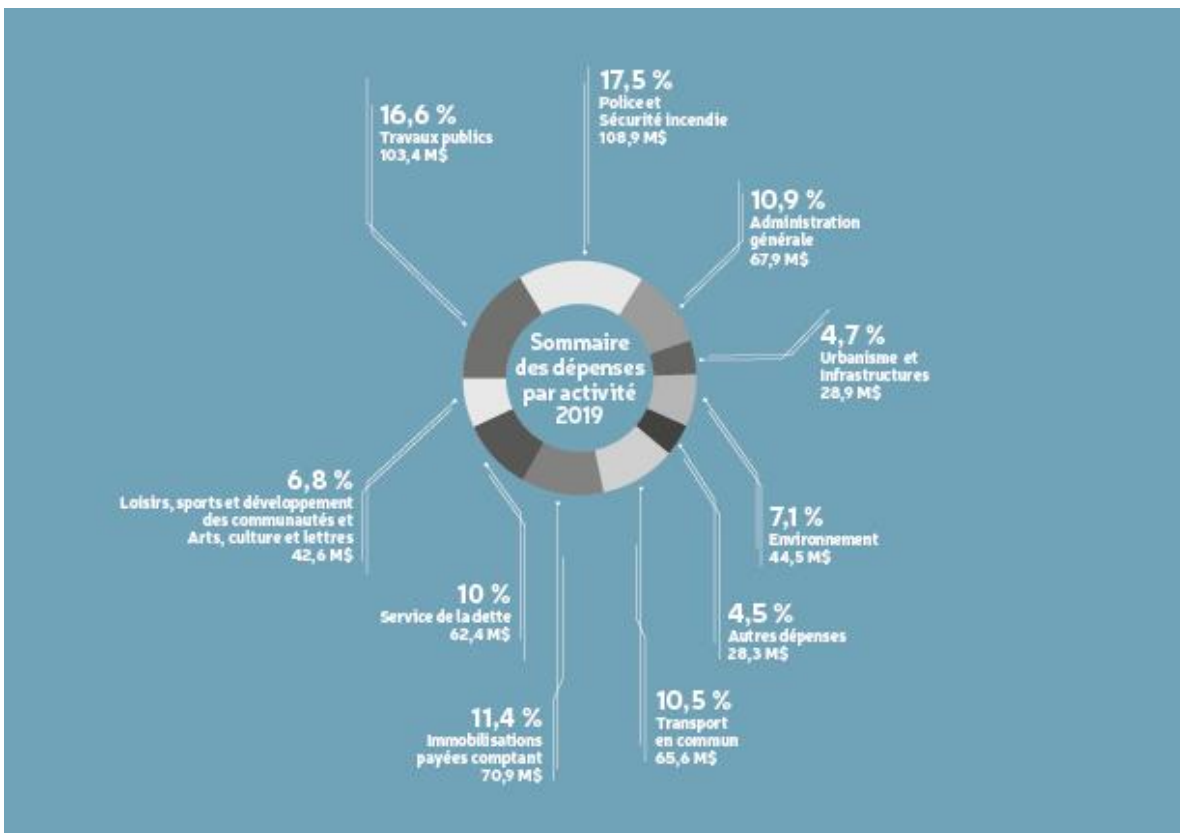
## PRÉSENTATION FINANCIÈRE 2019

La Ville adopte un budget équilibré de 623,4 M\$.

Tel que recommandé dans le rapport du Comité d'analyse approfondie du budget, le comité exécutif propose au conseil municipal de décréter une hausse de taxes de 1,6 %, ce qui se situe sous l'indice des prix à la consommation visé par la Banque du Canada. À ce pourcentage, s'ajoute 0,5 % dédié aux travaux pour les infrastructures, pour un total de 2,1 %.

### Sommaire des dépenses

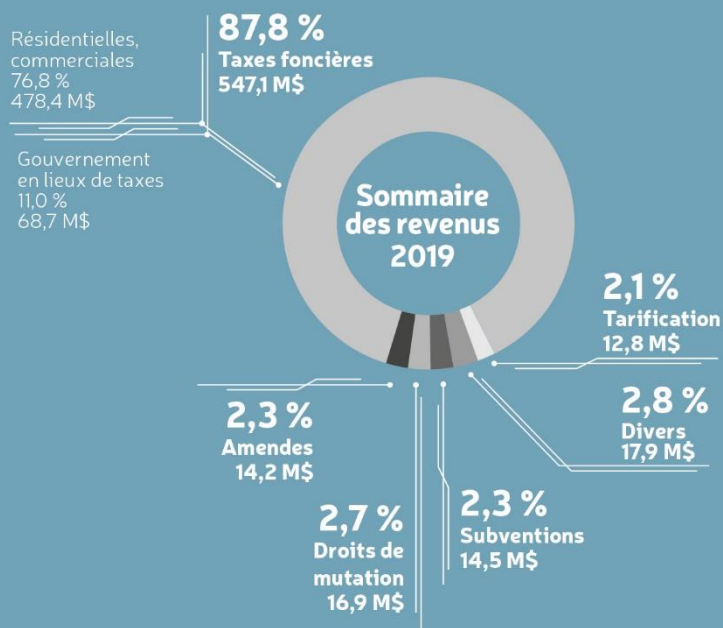
- Parmi les dépenses proposées au budget de 2019, certains ajustements budgétaires doivent être faits par rapport au budget de 2018, notamment pour :
  - o L'entretien des nouvelles infrastructures (rues, parcs, centres communautaires, etc.);
  - o Les nouveaux logements desservis en matières résiduelles;
  - o Les actions prévues au Programme du conseil et au Plan de gestion de l'eau;
  - o Prévoir les fonds suffisants afin de maintenir le niveau de service du déneigement.
- Le montant dédié à la réserve cycle de vie s'élève à 5 M\$ en 2019, en hausse de 500 k\$.
- Le service de la dette ne représente plus que 10 % du budget (62,4 M\$).



## Sommaire des revenus

En 2019, les taxes foncières représentent 87,8 % des revenus de la Ville. Il est donc important de rappeler la nécessité de diversifier les revenus de la Ville.

- Tarification 2019
  - Comme le recommande le Plan financier à long terme, l'ajustement annuel de la tarification des services selon l'approche graduelle d'indexation permet d'éviter les gels suivis de brusques hausses.
    - Exemple de tarifs qui pourraient être indexés :
      - Permis de construction;
      - Location d'arénas;
      - Location de plateaux et salles;
      - Stationnements;
    - Exemple de tarifs qui n'augmenteraient pas en 2019 :
      - Camps de jour;
      - Carte Accès Gatineau;
      - Parcomètres.
- Proposition d'imposition pour les terrains vagues desservis
  - Ce type de terrain ne possède aucun bâtiment construit, mais est desservi par les services municipaux d'aqueduc et d'égout sanitaire dans l'emprise d'une rue publique.
  - Actuellement, la Ville impose à 112 % du taux résidentiel les 2 112 terrains vagues desservis, qui représentent environ 2 % des propriétés inscrites au rôle d'évaluation sur le territoire gatinois.
  - Pour 2019 et les années suivantes, il est recommandé d'augmenter ce taux de taxation selon le maximum permis par la Loi sur la fiscalité municipale, soit à 200 % du taux de base résidentiel, à l'instar des villes de Montréal, Québec, Lévis et Sherbrooke.
  - Cette révision de ce pouvoir fiscal existant permettrait une augmentation de revenus pour la Ville évaluée à 3,5 M\$. Pour un terrain évalué à 150 000 \$, le montant de la taxe municipale augmenterait de 1 040 \$.



## AMÉLIORATIONS DE SERVICES

- La proposition de bonifications de services pour 2019 représente une somme de 1 M\$ dans laquelle on retrouve :
  - o La bonification des ententes de partenariats à même le Cadre de soutien au développement des communautés : 330 000 \$;
  - o Le financement pour l'ajout de deux sites de camps de jour : 200 000 \$;
  - o Le soutien à la pratique professionnelle dans le cadre du Programme de soutien aux organismes culturels : 180 000 \$;
  - o Le partenariat avec des institutions d'enseignement supérieur de la région afin de consolider et d'intégrer davantage l'offre de services en matière d'incubation et d'accélération d'entreprises, surtout pour les startups en cybersécurité d'entreprises : 100 000 \$;
  - o Le renouvellement du protocole de soutien à la Fondation du Cégep de l'Outaouais : 100 000 \$;
  - o Le renouvellement du protocole de soutien au Cégep Heritage College : 20 000 \$;
  - o L'entretien de la sculpture Jos Montferrand, léguée par Mosaïculture à la Ville : 70 000 \$.
  
- Il est recommandé de recourir à d'autres sources de financement afin d'investir, entre autres, dans :
  - o La technologie « Ville intelligente » : 100 000 \$ financé par le Plan directeur informatique;
  - o Le plan d'action récurrent en développement économique : 150 000 \$ financé par la hausse des recettes du Fond de développement du territoire.

- En 2019, il est également recommandé de mandater l'administration afin d'analyser :
  - La possibilité, pour la municipalité, de prendre en charge l'entretien des fossés;
  - La demande de réduction des délais de déneigement des trottoirs et le balayage des rues au printemps;
  - La révision du niveau de service pour la tonte de la pelouse des terrains municipaux.

***Veillez noter qu'il s'agit de la dernière fiche de résumé; le conseil municipal poursuivra ses discussions sur les différentes recommandations le jeudi 15 novembre en matinée.***

***Toutes les recommandations seront officiellement approuvées lors de l'adoption du budget 2019, le 11 décembre 2018.***